



RÉFORME DE LA JUSTICE CRIMINELLE NON À UNE JUSTICE EXPÉDITIVE

La profession d'avocat s'oppose au projet de loi relatif à la justice criminelle « et au respect des victimes » (sic). Sous couvert d'efficacité, ce texte remet en cause les fondements du procès pénal criminel et fragilise la place des victimes comme les droits de la défense.

UNE LIGNE ROUGE

- Une procédure de jugement des crimes reconnus proche d'un plaider-coupable criminel.
- Moins de procès d'assises, moins de jury populaire, moins de débat public sur la preuve et la peine.
- Une réponse de gestion des flux à un manque de moyens humains et matériels.

ÉTAT DE DROIT

PLACE DES VICTIMES

- Les victimes ont besoin de reconnaissance, pas d'une audience expéditive.
- Un délai trop bref pour s'opposer à la procédure.
- Le procès criminel doit rester un temps d'expression, de compréhension et de réparation.

RESPECT DES VICTIMES

POURQUOI LA GRÈVE ?

- La rapidité ne remplace ni les moyens humains, ni le débat public, ni les droits de la défense.
- La profession d'avocat demande le retrait du texte en l'état et une concertation loyale et approfondie.

JUSTICE HUMAINE